

Souffel
WEYERSHEIM

République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs (trois jours francs en droit local Alsace-Moselle) avant la présente séance ordinaire, s'est réuni en l'an deux mil vingt-trois, le trente janvier à vingt heures, sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire.

Étaient présents :

M. Alain JANSEN, M^{me} Hélène MULLER, M. Pierre SCHNEIDER, M^{me} Marie-Laure KOESSLER, M. Rémi REUTHER, M^{me} Myriam JOACHIM et M. Bernard WEBER, Adjoint au Maire ;

M. Mario VOELKEL, M. Laurent REYMANN, M^{me} Nadia THOMAS, M. GERHARDY Martial, M^{me} Monique WAMSLER, M. Pierre SIMON, M. Jean-Philippe DECOUR, M. Daniel MAENNER, M^{me} Géraldine LOSE, M^{me} Isabelle DURINGER, M^{me} Solange WOLFF MINSTA, M^{me} Annabella PINTO, M^{me} Fanny GOURDIN, M. Jérôme FLAGEY, M^{me} Julie EBERSOLD, M. Olivier MULLER, M. François CHABAS et M^{me} Odile NGO YANGA, Conseillers Municipaux.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M^{me} Brigitte SCHLEIFER, Adjoint au Maire.

M^{me} Fabienne BIGNET, Conseiller Municipal.

Était absent :

M. Julien MASSON, Conseiller Municipal.

Nombre de conseillers élus	29
Nombre de conseillers en fonction	29
Nombre de conseillers présents	26

Calcul du quorum : $29 : 2 = 14,5$ (arrondi à 15)

(N'entre pas dans le calcul du quorum, le conseiller municipal empêché qui a donné pouvoir à un autre membre du Conseil Municipal pour voter en son nom)

**Le quorum est atteint avec 26 présents
au moment de l'ouverture de la séance.**

Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

../..

Le Conseil Municipal a été convoqué à la présente réunion le 23 janvier 2023.

ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un secrétaire de séance
- II. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022
- III. Communications du Maire, Conseiller métropolitain

- 01/2023** Construction d'un restaurant scolaire mutualisé élémentaire et collège – Réfection et extension de l'école Rapp – Avant-Projet Définitif

- IV. Questions orales et divers

En préambule, Monsieur le Maire excuse Madame Florence ILIC, Directrice Générale des Services, absente à cette séance pour cause de santé.

I. - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal,

VU les articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la désignation d'un secrétaire de séance,

Désigne, à l'unanimité, Monsieur Bernard WEBER, comme secrétaire de séance.

II. – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022 est approuvé à la majorité par 28 voix pour et 1 abstention.

III. – COMMUNICATIONS DU MAIRE, CONSEILLER METROPOLITAIN

Monsieur Pierre PERRIN, Maire, expose ce qui suit.

a) Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

A la demande de la préfecture et pour faire face aux risques de coupure d'électricité, le Plan Communal de Sauvegarde a été actualisé et mis à jour de nombreuses données concernant les acteurs publics comme privés ainsi que la liste des personnes vulnérables. Ce dernier est consultable en mairie.

../..

La cellule de crise du PCS est organisée à partir d'un organigramme composé de divers postes, tels que le poste de Directeur des Opérations de Secours (DOS), le poste Logistique... Pour chacun d'entre eux, il y a un adjoint désigné titulaire ou suppléant auquel s'ajoutent les agents communaux.

Un dossier individuel a été déposé sur la table pour les adjoints responsables de l'un des postes de la cellule de crise. En cas de déclenchement du PCS, il faudra planifier les actions pour venir en aide à la population, cela peut survenir en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

b) Vœux du Maire

Je souhaite vous remercier pour le grand moment passé ensemble à l'occasion des vœux présentés à la population. Pour la revue des vœux 2023, nous avons accueilli plus de 1 000 personnes.

Cela faisait trois ans que nous n'avions pas rencontré la population pour les vœux. Le nombre de participants démontre à quel point nous avons tous eue plaisir à nous retrouver. A l'issue des trois représentations, j'ai eu de nombreux retours positifs de la population et à ce titre, je tenais à vous remercier pour votre implication et votre présence.

c) Préparation du budget

L'inflation et la hausse des prix de l'énergie que nous subissons vont rendre la préparation du budget très difficile. A cela s'ajoute les pénalités de la loi SRU pour insuffisance de logements sociaux représentant environ 130 000.- euros de retenue annuelle sur le budget.

Dans ce contexte, j'ai sollicité Mme la Préfète du Bas-Rhin afin de suspendre temporairement cette amende. En parallèle, j'ai saisi M. Bruno STUDER, Député du Bas-Rhin, pour qu'il en fasse état au sein de l'Assemblée nationale ainsi qu'à nos Sénateurs du Bas-Rhin afin qu'ils exercent leurs prérogatives au sein du Sénat.

Enfin, j'ai également établi une requête au Président de l'Association des Maires de France pour qu'il la fasse remonter auprès des instances de l'AMF.

Suite à ces courriers, j'ai eu un retour de M. André REICHARDT, Sénateur et Mme Laurence MULLER-BRONN, Sénatrice du Bas-Rhin. Ils m'ont assuré qu'ils interviendront à la prochaine séance du Sénat prévue mercredi 1^{er} février 2023 pour une question au Gouvernement sur ce point.

Les communes ont la charge de réaliser des logements sociaux dans le cadre des objectifs fixés par la loi SRU et sont pénalisées par de lourdes amendes lorsqu'ils ne sont pas atteints.

Pour l'année 2000, l'objectif de la commune était de 474 logements sociaux locatifs, elle en a fait 440 et il lui reste encore 496 logements à réaliser. Autant dire que cette loi est difficile à mettre en œuvre et pourtant, nous avons 30 % de logements sociaux pour chaque nouveau programme immobilier.

Malgré nos efforts, la commune ne parvient pas à rattraper son retard. Cette année, la commune aura des difficultés à clôturer le budget, c'est pourquoi, j'espère que le prélèvement annuel pour insuffisance de logements pourra être suspendu provisoirement.

../..

d) Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : projet de modification n° 4

Mme Marie-Laure KOESSLER, adjointe, et Gilles MALHERBE, agent des droits des sols, m'ont rendu attentif sur le projet de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), et tout particulièrement le point n° 103 portant sur le Bail Réel Solidaire (BRS).

Dans un BRS, le terrain est conditionné à la production de 30 % de logements relevant d'un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI). Ce type d'opération pourrait fortement inciter les grandes collectivités à développer majoritairement les BRS.

Pour un projet sous forme de BRS, il faut savoir que le foncier est dissocié du bâti. Très souvent, le bâti est vendu à des prix encadrés qui sont nettement inférieurs au prix du marché. Le terrain est reloué à celui qui utilise l'appartement avec un loyer très faible car le bail est sur 50 ans.

Ce type d'opération est avantageux pour notre commune car les logements sociaux sont pris en compte au titre de la loi SRU.

Avec le soutien de l'EMS, nous avons récemment pu préempter un terrain d'environ vingt ares situé route de Bischwiller dont le prix de vente était de 900 000.- euros. Cette préemption a pu se faire car nous avons trouvé un bailleur qui achète à ce prix.

Cependant, avec ce nouveau dispositif, le promoteur ne pourra plus payer cette somme puisque le modèle économique ne sera plus le même. Le promoteur sera obligé de proposer une enveloppe financière inférieure au prix et le coût pour la commune sera plus important.

Les deux bailleurs que nous avons rencontrés récemment m'ont confirmé qu'il ne leur sera plus possible de réaliser des petits projets si le point portant sur le Bail Réel Solidaire du PLUi est validé.

C'est pourquoi, j'ai demandé à Mme IMBS, Présidente de l'EMS, de retirer ce point et de trouver une autre solution. J'interviendrai également lors de la séance du Conseil de l'Eurométropole du 03 février prochain pour soulever ce point lors des questions d'actualité.

Pour une commune comme la nôtre, il est important de développer le logement et d'accueillir toute forme de population. Dans le parcours résidentiel d'un couple, l'accès à la propriété devrait être naturel. C'est avec ce genre d'opération que nous pourrions aider nos jeunes à acheter un bâti moins cher pour leur permettre de rester dans notre commune ou même d'attirer de nouveaux jeunes.

e) Mesures d'économie d'énergie

M. Alain JANSEN, adjoint au Maire, présente et illustre le graphique projeté à l'écran.

Tout d'abord, nous avons fait une estimation des coûts suite à l'augmentation des énergies (électricité et gaz). Pour rappel, en 2021, notre base de travail était de l'ordre de 331 000.- euros de dépenses. J'avais fait une estimation à hauteur de 937 240.- euros donc plus 605 000.- euros.

../..

Depuis que l'Electricité de Strasbourg (ES) a pris en compte les nouvelles dispositions de l'Etat pour nous accompagner, l'estimation a été revue à 859 000.- euros. Si nous tenons compte des réductions de dépenses d'énergie mis en œuvre, cela représente une augmentation de 528 000.- euros.

Nous avons un écart de 777 000.- euros avec notre première simulation et la version de l'ES, nous sommes donc relativement proches.

Sur le graphique, vous constaterez que la commune bénéficie de l'amortisseur, c'est une aide de l'ordre de 30 %, sur une partie de la facture qui viendra en déduction. Cette estimation a permis d'évaluer l'impact pour notre commune dont l'aide pour l'électricité sera d'environ 100 000.- euros.

L'Etat a mis en place trois dispositifs ; le filet de sécurité, l'amortisseur et un recalcul des aides dont les modalités ne sont pas encore connues à ce jour.

Sur ces trois dispositifs, la commune est uniquement éligible à l'amortisseur pour l'électricité car il n'y a pas de dispositif pour le gaz.

Globalement, la mauvaise nouvelle que je vous annonce va perdurer.

Par ailleurs, toujours pour l'année 2021, nous avons 66 000.- euros de TVA à payer sur nos factures.

Aujourd'hui, le montant des factures s'envole et s'accompagne d'une hausse de la TVA à hauteur de 105 000.- euros. Au regard du contexte actuel, cette augmentation est difficile à entendre, c'est pourquoi, j'en ai parlé à M. André REICHARDT, Sénateur du Bas-Rhin. Il m'a assuré de son soutien et introduira cette question lors de la prochaine séance du Gouvernement.

Il faut savoir que les collectivités ne récupèrent pas la TVA, à l'instar des entreprises privées qui récupèrent la TVA lorsqu'elles vendent des produits ou des prestations. Pour une collectivité, il s'agit d'une dépense nette, cela me semble vraiment injustifié au regard du contexte économique.

Enfin, le dernier point porte sur le dispositif de surveillance de nos consommations. Ce dernier s'opère par un relevé mensuel de nos compteurs pour les comparer à ceux du mois précédent. N'ayant pas d'historique des compteurs en 2021 et 2022, les données comparatives actuelles n'ont pas de valeur, néanmoins, elles donnent quelques indications.

Sur la base des consommations de gaz du mois d'octobre, novembre et décembre, il est normal de constater une plus grande consommation liée aux périodes de chauffe des bâtiments. Toutefois, on peut très largement visualiser la baisse des consommations sur les bâtiments où la température a été réduite.

En ce qui concerne le coût de l'électricité, la moins onéreuse est celle inférieure à 36 kVA utilisée entre autre pour l'éclairage public. Celle-ci est en forte augmentation à cause de la période hivernale, malgré cela, nous constatons une stabilisation des consommations grâce aux mesures prises par l'extinction d'un lampadaire sur deux. Par contre, pour le coût de l'électricité la plus onéreuse, celle supérieure à 36 kVA, elle est en baisse et c'est une bonne nouvelle.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Ce suivi est important, il permettra d'évaluer la pertinence des mesures déjà mises en place et celles que nous mettrons avec le passage à la LED dans les écoles.

01/2023 – CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE MUTUALISE ELEMENTAIRE ET COLLEGE – REFECTON ET EXTENSION DE L'ECOLE RAPP : avant-projet définitif

Rapporteur : Monsieur Pierre PERRIN, Maire,
Monsieur Bernard WEBER et Monsieur Alain JANSEN, Adjoint au maire

1. Les phases diagnostic, esquisse et avant-projet sommaire ont fait apparaître des modifications à apporter au programme approuvé par le Conseil Municipal dans sa délibération du 19 mai 2021. Les modifications concernent notamment le bâtiment existant avec le déplacement de l'escalier métallique, la conservation des menuiseries extérieures et la non réalisation de travaux de rénovation intérieure, ainsi que la suppression du cheminement au nord du bâtiment. La réalisation du local de rangement extérieur et de l'abri vélos est prévue en option.

L'avant-projet définitif (APD) présenté par le maître d'œuvre intègre ces modifications et répond aux objectifs du programme.

L'avenant soumis à l'approbation du Conseil Municipal a pour objectif de fixer le coût prévisionnel des travaux et corrélativement le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre. Le coût prévisionnel des travaux correspond au montant des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre à l'issue de la phase avant-projet définitif (APD) et après arbitrage des travaux nécessaires au programme (programme initial + modifications ci-avant détaillées).

Le coût prévisionnel des travaux, arrêté au stade de l'APD, est fixé à 4.680.900,00 euros hors taxes, valeur octobre 2022.

Le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre s'élève à 566 339,00 € HT y compris les missions complémentaires, valeur mai 2021, soit une augmentation de 8,86% du montant du marché initial.

2. Par ailleurs, il apparaît opportun de signer un avenant n°1 au contrat de mandat conclu avec la SERS, ayant pour objet d'acter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération portée au montant de 6 614 880,24 € HT, valeur octobre 2022 (hors honoraires SERS),
3. Enfin, il convient de déléguer au Maire la charge de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux concourant à cette opération, ainsi que toute décision concernant leurs avenants.
4. L'élaboration d'une convention avec la Collectivité Européenne d'Alsace fera l'objet d'une délibération spécifique.

Monsieur Pierre PERRIN prend la parole :

Je souhaite remercier publiquement la CeA pour nous avoir accompagné dans ce projet et cela malgré le contexte économique.

Ce projet répond à plusieurs besoins, celui de trouver un espace de restauration pour les enfants des écoles élémentaires mais aussi du collège. Les collégiens n'auront plus besoin de se déplacer durant la pause méridienne comme cela se fait actuellement. Enfin, le bâtiment Rapp a des besoins également en accès et en énergie.

M. Bernard WEBER exposera ce projet à partir d'un Power Point et M. Alain JANSEN vous parlera de la partie financière. Vous pourrez ainsi poser toutes les questions à l'issue de ces présentations.

Monsieur Bernard WEBER, Adjoint au Maire :

Le coût global de la construction et de la rénovation a explosé suite à la crise sanitaire et à l'augmentation du prix des matériaux.

Notre objectif était de revenir à l'enveloppe initiale de 4 700 000.- € HT, hors maîtrise d'œuvre, diagnostic et rémunération de l'architecte.

Les choix présentés sont dictés par trois actions majeures : économiser, modifier et différer.

- *Economiser sur les matériaux et sur certains aspects prévus du programme*
- *Modifier le choix de certains matériaux*
- *Différer une partie de la rénovation*

La réalisation de cette opération se ferait en deux temps :

1. *Construction de la restauration scolaire (engagement auprès de nos concitoyens, nécessité d'augmenter la capacité d'accueil de la restauration scolaire, élémentaire, nécessité de créer une cantine pour les collégiens)*
2. *Rénovation de l'école Rapp*

Les différentes pistes d'économie et les modifications porteront sur les points suivants :

- *Ajout de 2 salles de classe*
- *Platelage bois remplacé par du gravillon pour la terrasse*
- *Suppression de la double-flux dans les sanitaires*
- *Remplacements des afficheurs CO2 par des afficheurs simples à diodes*
- *Suppression de la cuve de récupération des eaux de pluie par une cagette de récupération et d'infiltration*
- *Suppression des fours mixtes (la cuisine comme étant simplement une cuisine de réchauffage)*
- *Isolation ITE en fibre de bois remplacée par du polystyrène*
- *Suppression GTB au profit d'une gestion individuelle de chaque élément technique*

../..

- Diminution de la surface de panneaux photovoltaïques pour se baser sur la demande du PLU (en négociation avec l'ES pour connaître la prise en charge)
- Rationaliser la structure béton / métal et bois de l'extension
- Rénovation des salles de classe, dégagement...
- Protections solaires Rapp
- Abris vélo et rangement extérieur non réalisés

Les diapositives suivantes illustrent les plans par étage ainsi que les différentes façades du bâtiment.

En ce qui concerne les surfaces, elles restent globalement identiques, à savoir :

Partie restauration scolaire : 725 m²

Partie écoles élémentaires : 265 m² + 14 m² de sanitaires

Partie collège : 156 m² + 8 m² de sanitaires

Partie professeurs : 33 m²

Partie office : 124 m²

Les points pour lesquels il n'y a pas de changement sont les suivants :

Pour les élèves des écoles élémentaires

- Capacité d'accueil : 350 élèves en 2-3 rotations
- Habilitation Jeunesse et Sports
- Espace de restauration en 2 unités
- Bloc sanitaire
- Self en ligne

Pour les collégiens

- Capacité d'accueil : 250 élèves en 2-3 rotations
- Accès depuis la cour
- Sas de lavage de mains protégé par un auvent
- Self en équerre
- Espace ouvert vers l'espace végétal de la cour du collège

En ce qui concerne l'échéancier, il se présente de la façon suivante :

- APS : avril – mai 2022
- APD : janvier 2023
- Consultation des entreprises : avril-mai 2023
- Démarrage des travaux : juillet 2023
- Désamiantage et démolition : août 2023
- Construction : à partir de septembre 2023
- Livraison partie neuve : février 2025
- Mise en service : septembre 2025
- Rénovation de l'école Rapp est différée

Pour le volet financier, les économies réalisées concernent les travaux de l'école Rapp évalués à hauteur de 372 400.- euros puis divers options et éléments incontournables pour un montant de 451 100.- euros, soit un total de 823 500.- euros d'économie sur le projet.

Ma présentation étant finalisée, je reste à votre disposition pour toutes questions.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Je souhaite revenir sur la rénovation de l'école Rapp et préciser qu'il ne s'agit en aucun cas d'un abandon du projet. La mise aux normes de l'accessibilité et des commodités des sanitaires sont obligatoires. Les parties du projet non réalisées sont tout simplement repoussées.

Je souhaite remercier M. Bernard WEBER et toutes les personnes qui ont travaillé avec lui sur ce projet. Je vous propose de laisser la place au débat et aux questions.

En l'absence de questions et de débat, je laisse la parole à M. Alain JANSEN qui va vous parler du coût et peut-être d'une esquisse du financement.

Monsieur Alain JANSEN, Adjoint au Maire :

Pour la partie financière, je vais revenir sur la partie historique de ce dossier que vous pourrez suivre sur le graphique à l'écran.

Initialement, le coût du projet était à 5 465 680.- euros TTC, il est passé à 7 000 000.- euros, puis à 9 600 000.- euros et aujourd'hui, il est à 8 000 000.- euros.

Le coût des travaux, matérialisé en rouge sur le graphique, s'élève à 4 680 900.- euros. Quant aux autres frais, ils correspondent aux charges, aux frais d'honoraires de l'architecte, à d'autres coûts pour 1 200 000.- euros et sans oublier la TVA pour un peu plus de 1 200 000.- euros. Il faut savoir que la TVA sur l'investissement est récupérée l'année suivante pour environ 1 050 000.- euros.

Ces chiffres matérialisent et retracent les différentes étapes du projet dont le coût global est de 8 057 046.- euros.

Les partenaires de ce projet communal sont la Collectivité européenne d'Alsace, la Caisse d'Allocations Familiales, la Région et l'Etat.

Aujourd'hui, la commune a déjà emprunté 3 500 000.- euros, il faudra encore chercher près 600 000.- euros supplémentaires.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

En effet, il faudra encore chercher des moyens financiers supplémentaires, cela se fera soit par l'autofinancement, soit par la récupération de la TVA sur l'investissement.

Néanmoins, si nous devons utiliser la TVA récupérable comme source financière, cela veut aussi dire que notre capacité d'investissement s'arrêtera pour ce mandat. La commune ne pourra pas s'engager à nouveau dans un grand projet dans l'immédiat.

Toutefois, nous pourrions réfléchir sur des projets d'avenir et nous le faisons déjà. Avec Marie-Laure KOESSLER, nous avons déjà travaillé avec des urbanistes sur l'évolution de la commune, sur l'évolution des Sept Arpents et sur l'obligation de remettre certains bâtiments aux normes.

Si vous avez des questions sur le financement ou sur les coûts, c'est maintenant que vous pouvez poser vos questions.

Madame Odile NGO YANGA, Conseillère municipale :

Je reviens sur le projet de construction de la cantine et la rénovation de l'école Rapp. J'ai assisté à la présentation de vos vœux pour 2023 et j'ai entendu lors de la présentation de ce projet que vous abandonneriez la réfection et la rénovation de l'école Rapp.

Monsieur Bernard WEBER, Adjoint au Maire :

Nous n'abandonnons pas le projet, il est simplement différé.

Madame Odile NGO YANGA, Conseillère municipale :

C'est ce que j'ai entendu à la présentation du projet.

Monsieur Bernard WEBER, Adjoint au Maire :

J'étais à la même présentation que vous et cela n'a pas été dit comme cela, vous avez mal compris.

Madame Odile NGO YANGA, Conseillère municipale :

Comme ce n'était pas le lieu pour en débattre, j'ai attendu ce conseil municipal pour poser la question. Parce que, nous autres membres, nous n'étions pas au courant de tout ça, et de l'apprendre comme ça pendant vos vœux, c'est la raison de ma question.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Quelle est votre question exactement ?

Madame Odile NGO YANGA, Conseillère municipale :

Ma question est la suivante :

Comment annoncer lors de vos vœux que vous abandonnez un projet, sans l'avoir entériné par délibération du conseil municipal ?

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Le projet est le même, il n'est pas abandonné, je dirais même que l'on construit un peu plus qu'à l'initial.

Les seuls points modifiés portent sur la rénovation de l'intérieur des classes de l'école Rapp qui est différée et sur la façon de faire les choses dont les changements ont été diligentés par l'architecte, ce qui nous permet d'avoir 2 classes supplémentaires. Pour l'architecte, la réalisation immédiate de 2 classes supplémentaires lui permet de faire une économie.

Chère madame, je vais néanmoins reprendre mon discours mais je ne crois pas avoir dit lors des trois représentations que j'abandonnais le projet. Par contre, vous avez bien compris que certains projets seront différés mais pas celui-là.

Nous avons en effet d'autres projets et ils seront repoussés de quelques années car la commune n'a pas les moyens financiers pour les mettre en œuvre. Nous aurions pu en parler mais vous avez quitté la commission des finances. Néanmoins, je compte sur votre éclairage pour nous apporter des solutions ou des moyens pour faire des économies.

Il est de mon rôle, en tant que Maire, de trouver des capacités financières pour tenir le budget de la commune et envisager les possibilités d'investissement et de fonctionnement.

Beaucoup d'enfants mangent à la cantine et/ou sont gardés le soir, cela coûte cher à la commune et il est de notre devoir de l'assumer.

La commune n'aurait pas eu la capacité financière d'assumer le projet tel qu'il était prévu initialement. Si nous ne l'avions pas revu, nous aurions mis la collectivité en difficulté.

Donc, je vous confirme que ce projet est maintenu et que les enfants auront une nouvelle cantine en septembre 2025.

Madame Odile NGO YANGA, Conseillère municipale :

C'est pour le principe, nous devons en débattre avant d'en parler lors de vos vœux.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Je suis content que vous soyez venue à mes vœux, toutefois, nous en avons largement débattu avec la commission, avec mes collègues adjoints et nous avons aussi travaillé avec la maîtrise d'œuvre.

Monsieur Bernard WEBER, Adjoint au Maire :

Cela a été évoqué lors du dernier conseil municipal, nous avons décidé de ne pas passer l'APD au mois de septembre 2022 et de repousser ce point en raison de l'augmentation des coûts.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

*Dans ce projet, est-ce qu'il y a quelque chose qui vous choque ou qui vous gêne ?
Qu'est ce qui ne vous convient pas ? Les surfaces ? Le nombre d'enfants accueillis ?
Est-ce que vous avez le sentiment qu'il y a un gros changement entre la première présentation du projet et maintenant ?*

Le seul changement que je vois, c'est le coût.

Beaucoup de collectivités ont abandonné leurs projets parce qu'elles n'ont pas les moyens financiers. La ville de Strasbourg et l'Eurométropole subissent les mêmes hausses de coûts, quel sera le devenir de la SIG et du RACING sachant que leurs coûts ont augmenté de plus de 70 %.

Nous sommes tous lotis à la même enseigne donc il va falloir trouver des économies car les années qui viennent vont être très difficiles.

../..

Je me suis posé la question s'il fallait faire ce projet et je vous l'ai dit en préambule du dernier conseil municipal. Les enfants de la commune ont besoin d'être accueillis en temps scolaire, périscolaire et cantine, et cela doit se faire dans de meilleures conditions. Les coûts de fonctionnement vont être conséquents et il faudra les assumer.

Je n'ai pas le sentiment d'avoir caché quoi que ce soit, aujourd'hui, je suis fier de vous présenter ce projet avec mes collègues. J'aurais préféré vous entendre débattre sur le projet plutôt que sur mes vœux.

Chère collègue, si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de mettre ce point au vote. C'est important, chacun doit prendre ses responsabilités, aujourd'hui, nous devons être solidaires sur ce projet, l'accompagner depuis la construction jusqu'aux dépenses qui suivront.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

*Qui est pour ce projet ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?
Madame NGO YANGA vous ne votez pas ?*

Madame Odile NGO YANGA, Conseillère municipale :

Je n'ai pas été d'accord qu'il y ait cette intervention qui ne se fasse pas sur l'école Rapp mais le reste je suis d'accord.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Je ne peux pas scinder le projet. Pour la maîtrise d'œuvre, nous sommes obligés de fixer le montant total des travaux. C'est ce que nous faisons aujourd'hui avec l'APD.

Soit vous êtes pour, soit vous êtes contre, soit vous vous abstenez. Cela va fixer la rémunération de la maîtrise d'œuvre, nous ne pouvons pas faire autrement.

Je note que vous ne prenez pas part au vote.

Madame Odile NGO YANGA, Conseillère municipale :

Le projet de la cantine scolaire ne date pas d'aujourd'hui.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Je ne peux pas scinder le projet, soit vous êtes pour, soit vous êtes contre ou vous vous abstenez.

Madame Odile NGO YANGA, Conseillère municipale :

Non si c'est comme ça.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Vous êtes pour, contre ou vous abstenez ?

Je trouve que c'est bien compliqué aujourd'hui. Je sais que vous étiez pour une cantine et c'est fait.

../..

Madame Odile NGO YANGA, Conseillère municipale :

Ce n'est pas encore fait, ça va peut-être se faire.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Madame, ne souhaitez pas de mauvaise chose, c'est un projet pour les enfants de la commune.

Madame Odile NGO YANGA, Conseillère municipale :

A qui vous le dites ?

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Ne vous inquiétez pas, il n'y aura pas mon nom dessus.

Madame Odile NGO YANGA, Conseillère municipale :

Je suis pour.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Merci donc tout le monde est pour ce projet.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du 19 mai 2021 portant approbation du programme de construction d'un restaurant scolaire mutualisé élémentaire et collège ainsi que la réfection et l'extension de l'école Rapp, et engagement de la procédure de désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre,

VU la mission de maîtrise d'œuvre confiée au groupement dont le mandataire est le cabinet DWPA par un marché du 3 février 2022 suite à un concours de maîtrise d'œuvre,

VU la mission de mandat confiée à la SERS par un marché du 25 octobre 2021,

Considérant que l'avant-projet définitif répond aux besoins réels exprimés,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve l'avant-projet définitif présenté par le maître d'œuvre et son coût prévisionnel d'un montant de 4.680.900,00 € H.T., valeur octobre 2022 (soit un montant global d'opération de 6 714 205,24 € HT valeur octobre 2022),**
- **autorise la SERS à signer l'avenant n° 01 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le cabinet DWPA, fixant le forfait définitif de rémunération à la somme de 566 339,00 € HT y compris les missions complémentaires, emportant augmentation de 8,86 % du marché initial,**
- **autorise M. le Maire ou son représentant à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme pour réaliser le projet,**
- **charge M. le Maire ou son représentant de déposer auprès des instances concernées les demandes de subventions ouvertes pour ce type d'opération,**

- *délègue à M. le Maire la charge de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants (dans la limite des crédits inscrits au budget, soit 4.680.900,00 € H.T., valeur octobre 2022),*
- *autorise M. le Maire ou son représentant à verser à la SERS, sur ses demandes, les avances nécessaires aux règlements des dépenses dans la limite de l'enveloppe financière prévisionnelle (hors honoraires du mandataire) de 6 614 880,24 € H.T., valeur octobre 2022,*
- *autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au contrat de mandat qui porte l'enveloppe financière prévisionnelle (hors honoraires du mandataire) à 6 614 880,24 € H.T., valeur octobre 2022, et qui autorise la SERS à placer le montant des avances et à reverser à la Commune les produits financiers ainsi générés.*

IV. – QUESTIONS ORALES ET DIVERS

a) Questions orales

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'aucune question n'a été transmise par le groupe « Tous ensemble pour Souffel ».

b) Préparation budgétaire

Nous allons démarrer la préparation budgétaire, ce travail sera réalisé par Alain JANSEN et notre Directrice Générale des Services.

Je dois admettre que cela va être très compliqué, nous avons les deux prochaines séances du conseil programmées le 27 février prochain pour la présentation du rapport d'orientation budgétaire et le 27 mars pour le vote du budget.

Ces séances seront précédées des réunions de la commission des finances. Je regrette Madame NGO YANGA que vous ayez quitté la commission des finances car c'est un lieu de débat. Certes, vous n'êtes pas tout le temps là mais c'est tout de même intéressant de pouvoir débattre et dire ce que l'on pense à ce moment-là. Vous perdez l'occasion de pouvoir suivre le travail de la commune.

Madame Odile NGO YANGA, Conseillère municipale :

Je ne suis pas tout le temps absente.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Je n'ai pas dit que vous étiez tout le temps absente, j'ai simplement dit que vous n'étiez pas toujours là. Je n'ai rien dit de mal.

Madame Odile NGO YANGA, Conseillère municipale :

Comment ?

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Pardon ?

../..

Madame Odile NGO YANGA, Conseillère municipale :

Je ne suis pas tout le temps là, ça veut dire quoi ? Que je suis toujours absente.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Je n'ai jamais dit ça.

Madame Odile NGO YANGA, Conseillère municipale :

Bon.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Comprenez juste ce que je viens de dire : je regrette que vous ne soyez pas toujours présente à la commission des finances.

Madame Odile NGO YANGA, Conseillère municipale :

Si, j'en ai manqué deux, voilà. Dire « tout le temps », ça laisse dire que ...

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Nous ne faisons pas 40 réunions, je dis juste que je regrette que vous ayez quitté la commission des finances car c'est à ce moment-là qu'il y a les débats.

Monsieur Alain JANSEN, Adjoint au Maire :

Je voudrais rajouter un point.

Madame NGO YANGA vous avez adressé une lettre pour démissionner de la commission des finances car celle-ci prenait des orientations que vous ne partagiez plus. Ce n'est probablement pas lors de la dernière commission des finances puisque vous étiez absente.

J'aimerais bien savoir quelles sont les orientations que vous ne partagez plus car lors de la commission des finances précédente, à celle où vous n'étiez pas là, nous avons traité le budget pour lequel vous avez voté avec nous.

Je serai curieux de savoir quelles sont les raisons ou les orientations budgétaires qui ne vous conviennent plus aujourd'hui.

Madame Odile NGO YANGA, Conseillère municipale :

Je ne suis pas obligée de le faire mais si vous lisez mes tribunes, j'ai déjà alerté plusieurs fois que certaines choses qui n'ont pas été tenues.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Si vous le voulez, nous prendrons rendez-vous ensemble pour en discuter.

Aujourd'hui, c'est le dernier conseil municipal de notre collègue Géraldine LOSE. Elle est arrivée au conseil municipal en 2008 et a grandement participé à la vie de la commune, tant pour les animations, les manifestations, le conseil municipal mais aussi les vœux.

Ça nous fait à tous un pincement au cœur, je voudrais te remercier pour ta présence, ta loyauté et tout ce que tu as pu nous apporter. C'est une nouvelle vie qui va commencer pour toi et pour nous en accueillant une nouvelle personne au sein du conseil municipal.

../..

Je suis très heureux de t'avoir rencontré et comme tu le sais, nous avons une personne experte dans le domaine de la photo et nous avons quelque chose pour toi.

Madame Myriam JOACHIM, adjointe au Maire :

En tant que Présidente de l'OMALT, je voudrais également remercier Géraldine pour son investissement et son aide précieuse au sein de l'association.

Madame Géraldine LOSE, Conseillère municipale :

Merci beaucoup pour le montage photo, il y a des images dont je ne me souvenais plus. Je ne m'en vais pas très loin. Je vous remercie, il est vrai que cette aventure a été pour moi très enrichissante avec de belles connaissances, des amitiés et puis beaucoup de partage. Je reviendrai vous voir.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Merci à toi Géraldine, ce conseil municipal se termine et vous êtes tous conviés à partager un moment de convivialité à l'occasion de ce départ.

La séance est levée à 21h28.

Le Secrétaire de séance



Bernard WEBER

Le Maire



Pierre PERRIN